

L'essentiel

- Un outil de gestion externalisée et personnalisée des Indemnités de fin de carrière dues par l'entreprise à ses collaborateurs.
- Un moyen pour l'entreprise de financer progressivement ses engagements sociaux tout en préservant la stabilité de sa trésorerie.
- Une opportunité pour l'entreprise d'atténuer la charge financière de ses obligations tout en bénéficiant d'une fiscalité privilégiée.

Contexte et objectif

Toute entreprise en application de la loi ou d'une convention collective, est tenue de verser à ses salariés lors de leur départ à la retraite une indemnité de fin de carrière.

Cette indemnité, versée sous forme de capital, peut représenter plusieurs mois de salaire, ce qui peut déséquilibrer la trésorerie de l'entreprise si plusieurs départs sont programmés sur un ou plusieurs exercices successifs.

Pour préserver la stabilité de sa trésorerie, l'entreprise a la possibilité d'externaliser la gestion de ses engagements prévisibles, en souscrivant un contrat d'assurance IFC et anticiper ainsi cette charge.

Les versements sont sécurisés et optimisés via un contrat d'assurance vie.

Une gestion sur mesure en 4 étapes

1 - Evaluation de votre passif social

Ce fonds est alimenté par les cotisations de l'entreprise, déterminées à partir d'une étude actuarielle prospective effectuée par les équipes de Saham Assurance Vie Sénégal et les équipes concernées de l'entreprise pour évaluer le passif social associé aux IFC.

2 - Etablissement d'un plan de financement

L'échéancier proposé reste toujours modulable pour l'entreprise (un versement exceptionnel peut être réalisé à tout moment).

3 - Suivi et règlement des indemnités de fin de carrière

Le montant du passif social de l'entreprise est régulièrement réévalué en fonction de l'évolution de sa démographie et de sa masse salariale. Cela permet d'ajuster le niveau des cotisations (à la hausse comme à la baisse).

À chaque départ en retraite, le montant de l'indemnité due par l'entreprise, au collaborateur qui part, est prélevé sur le Fonds Collectif (dans la limite des sommes disponibles).

Ainsi l'entreprise n'a pas d'effort de trésorerie à faire pour s'acquitter de ses engagements.

4 - Une gestion financière souple

Le rythme des versements effectués sur contrat IFC s'adapte parfaitement à la gestion de la trésorerie de l'entreprise.

Une gestion sur mesure en 4 étapes

Déléguer la gestion de ses engagements Indemnités de Fin de Carrière permet à l'entreprise de cumuler différents avantages :

- Une souplesse du financement externe : dotation libre ou lissage dans le temps
- La déductibilité sans limites, de son résultat imposable, des cotisations versées au contrat année après année. (Art. 7 et 8 du Code Général des Impôts) ;
- La diminution du coût financier de sa dette sociale, grâce aux produits générés par les fonds exonérés d'impôt ;
- La sécurité de disposer des sommes nécessaires à la couverture de ses engagements, sans déstabiliser sa trésorerie ;
- Une sécurité pour l'entreprise et ses salariés face aux aléas économiques.
- La constitution d'une épargne de précaution pour l'entreprise.
- L'augmentation de la valeur de l'entreprise grâce à la couverture du passif social.



SAHAM
Assurance
member of  Sanlam group

SAHAM Assurance Vie SN -SA. Avec conseil d'administration-Entreprise régie par le Code CIMA au capital de 1 000 000 FCFA entièrement libéré.
RCCM : SN DKR2015-B23 156 NINEA : 005707742 2A3 – Siège Social : Boulevard de la Madeleine x Rue Carnot- BP 21 244
Tél : (+221) 33 849 69 00 – Fax : (+221) 33 823 23 66 senegal@sahamassurance.com –
www.sahamassurance.sn